

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DU MINISTRE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Hier, monsieur le Président, j'ai donné préavis à la présidence de mon intention de soulever la question de privilège relativement à une série de questions et de réponses entendues la semaine dernière à la Chambre. C'est au sujet du projet du gouvernement d'imposer une taxe spéciale sur les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales en vertu du projet de loi C-28.

Si vous le permettez, j'aimerais rappeler rapidement cet échange de questions et de réponses qui fait l'objet de ma question de privilège. Je tiens par ailleurs à signaler à la présidence que j'avais également prévenu le bureau du ministre d'État chargé de la Privatisation de mon intention de soulever la question de privilège à ce sujet.

La première question pertinente concernant la taxe de récupération fut posée au ministre des Finances le mardi 5 décembre 1989. Celui-ci y répondit en citant un document qu'il avait reçu en février 1989 de La Voix—Le Réseau des aînés du Canada, comme en fait foi le hansard à la page 6509.

L'extrait de cette lettre que le ministre a cité pouvait donner à entendre que La Voix appuyait son projet de récupération. Or, comme il n'en était rien, La Voix a diffusé le 6 décembre 1989 un communiqué où elle déclare que le ministre des Finances a «travesti ses propos». Le communiqué se lit en partie comme il suit:

Alors qu'il était en train de préparer le budget, M. Wilson nous a demandé ce que nous en pensions. Lorsque nous l'avons rencontré, il s'est bel et bien engagé à ne pas toucher aux programmes sociaux, ce qui ne l'a pas empêché de recourir à cette terrible récupération. Il nous a bel et bien trahi. Maintenant, il cite nos propos hors de leur contexte pour faire croire que nous étions d'accord avec cette récupération. Ce n'est pas du tout ce que nous avons dit. À cause de M. Wilson, les aînés du Canada sont encore plus fâchés et méfiants qu'auparavant.

Étant donné ce communiqué, j'ai pris la parole au cours de la période des questions du 7 décembre. Comme le ministre des Finances était absent, le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires m'a répondu en disant, comme en fait foi le hansard à la page 6615:

Avant le budget, lorsque le ministre des Finances a tenu des consultations avec divers groupes d'intérêt, M^{me} Woodsworth était là.

Privilège

M^{me} Woodsworth est la présidente de La Voix. Il a ajouté:

Et je veux citer exactement ce qu'elle a dit dans le cadre de l'exposé qui a été fait au ministre des Finances. Elle a dit: «Nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000\$ par année doivent rembourser, au moyen de l'impôt, une partie de leur pension de sécurité de la vieillesse.»

Puis, il a répondu à une question supplémentaire à ce sujet, et je cite ses propos, toujours à la page 6615 du hansard:

C'est exactement ce qu'a dit M^{me} Woodsworth, qui représentait ce groupe. Elle l'a dit, et je vais vous relire lentement ce passage: ... nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000 dollars par année doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse.

J'ajouterais même qu'il a lu la citation la deuxième fois avec un peu de sarcasme.

Cette question a été soulevée dans le contexte d'un rappel au Règlement, si vous vous rappelez bien, monsieur le Président. C'était vendredi, lorsque j'ai demandé au ministre de déposer le document renfermant la citation qu'il avait lue. Il a dit, comme on peut le lire à la page 6671 du hansard:

... je n'ai cité aucun document hier. Ce que j'ai lu, c'est une série de notes que j'avais sous les yeux et qui font une seule page.

Il a donc refusé de déposer quoi que ce soit.

Le 11 décembre, La Voix—Le Réseau des aînés. . .

M. le vice-président: Le député soulève la question de privilège et il a évidemment le droit de le faire. Peut-être le député pourrait-il dire sans plus tarder à la présidence en quoi il a été lésé dans ses privilèges. Jusqu'à maintenant, il a soulevé une question importante pour lui, il est vrai, et c'est peut-être une question qui mérite d'être débattue, mais je ne vois pas du tout en quoi les privilèges du député ont été violés. Le député pourrait-il aborder cette question?

M. Manley: Monsieur le Président, je me préoccupe vivement de la question des privilèges à la Chambre. Je crois qu'ils sont manifestes.

Il y a deux questions de privilège. La première découle clairement d'une lettre qui a été adressée au ministre le 11 décembre par l'organisme La Voix, et dont voici un extrait:

«Pendant la période des questions du 7 décembre 1989, vous avez fait allusion à des consultations qu'aurait tenues le ministre des Finances avant le budget avec des représentants de divers organismes nationaux de person-